

1. SPÉCIFICITÉS ET ATOUTS DU MONDE RURAL :

➤ Milieu de vie :

Les villages ont longtemps été caractérisés par une organisation de vie particulière. Ils connaissent des traditions spécifiques et fonctionnent sur une base communautaire et participative. La densité de population y est faible et on y trouve des collectivités de taille limitée où les différents membres se connaissent et ont le sentiment d'appartenir à une même communauté.

Toutefois cette situation a évolué. Non seulement l'agriculture n'est plus l'activité principale mais, en outre, le monde rural connaît une mutation fondamentale de ses rapports sociaux et de son système de valeurs.

L'installation de nouveaux résidents entraîne la mixité de la population et donc de nouvelles perspectives dans les relations et les pratiques de la communauté.

Mais des visions divergentes sur l'organisation de la vie en zone rurale et sur l'usage de l'espace rural apparaissent également. D'un mode de vie contraint par naissance pour certains, le village est pour d'autres un cadre de vie choisi pour établir leur résidence. D'un lieu de production lié aux secteurs primaire et secondaire, il devient un lieu de résidence pour une population dont l'activité se concentre de plus en plus dans un secteur tertiaire délocalisé. La commune rurale où l'on réside se résume alors à un espace à l'écart du monde du travail et de ses enjeux.

Ce phénomène bouleverse les spécificités des régions rurales. Les habitants se dispersent sur le territoire et les relations sociales se banalisent.

➤ Milieu d'activité :

Si la conservation de la nature et le respect de l'environnement sont des caractéristiques essentielles au monde rural, il ne faut en pas négliger la dimension économique. Par ailleurs, la spécificité de la ruralité ne doit pas être considérée comme un frein mais comme un facteur de développement.

Il existe des disparités entre les régions rurales voire parfois même d'une commune à l'autre.

Certains milieux ruraux sont localisés dans l'environnement immédiat des centres urbains, ce qui influe de manière positive sur leur situation socio-économique. Ces milieux comptent souvent une population qui croît plus rapidement que la moyenne. La structure de l'emploi et le profil professionnel des populations de ces territoires sont similaires à ceux des communes urbaines qu'ils avoisinent.

D'autres milieux ruraux situés à une distance plus importante de la ville sont composés de communes relativement prospères. Non seulement, elles profitent de l'apport d'activités manufacturières, touristiques, récréatives et de service, mais elles peuvent souvent compter sur une agriculture dynamique qui offre une base économique solide et stable.

Les composantes du monde rural ont beau avoir évolué ces dernières décennies, l'agriculture, l'élevage ou la mise en valeur des ressources naturelles jouent toujours un rôle prépondérant dans l'usage économique du territoire.

Par ailleurs, au fil de l'évolution, le travail agricole s'est adapté aux nouvelles exigences tant politiques que citoyennes. L'agriculture répond désormais aux besoins de préservation de l'environnement, de l'espace et du patrimoine rural. En plus de produire des denrées alimentaires répondant à de strictes normes de qualité, l'agriculteur se pose, aujourd'hui, en protecteur de l'environnement, garant de la qualité des eaux, des sols et de la préservation des paysages. Il entretient entre 50 et 95% de l'espace rural.

Depuis 1995, la région wallonne reconnaît l'impact positif de certaines pratiques agricoles sur la qualité des paysages ou des ressources naturelles par l'application de mesures agri-environnementales. Celles-ci sont destinées à accorder des subventions aux agriculteurs pour leur contribution à la qualité de l'environnement. Elles font partie d'un programme européen développé dans l'ensemble des états membre.

Néanmoins, la Région wallonne connaît une forte décroissance globale de l'emploi agricole. Les agriculteurs sont aujourd'hui minoritaires dans la société rurale. 1 wallon sur 2 habite en zone rurale alors qu'il s'y trouve un peu moins de 20.000 agriculteurs selon les communes.

Il convient de favoriser la création d'activités et donc d'emplois dans d'autres secteurs socioprofessionnels porteurs. On peut évoquer la production de biens et services, l'Horeca, le tourisme, les TPE-PME, les industries, les emplois publics, etc.

Le territoire wallon offre de multiples possibilités de développement en terme d'attractivité touristique mais aussi pour certains investisseurs de par sa situation géographique stratégique au cœur d'un réseau de pôles d'activités et d'axes routiers.

➤ **Milieu naturel :**

La ruralité est une caractéristique majeure de la Région wallonne. Les forêts représentent 30% et les terres agricoles couvrent près de la moitié du territoire wallon. Un wallon sur deux vit en zones rurales.

Sur les 262 communes que compte la Wallonie, 162 sont rurales. Elles se caractérisent notamment par une surface non bâtie supérieure à 80%. Que ce soit les champs, les prairies, la forêt, les plans d'eau, etc. on voit aisément que la nature est prépondérante dans les territoires ruraux.

Un élément important et structurant de l'espace rural au sens large est la forêt. En Région Wallonne, elle occupe le tiers de l'étendue du territoire. Les multiples fonctions qui lui sont dévolues concernent globalement la production, la conservation et la protection. Pendant des siècles, l'accès à la forêt fut réservé aux seigneurs pour qui le droit de propriété était un droit absolu. Ouvrir la forêt à tous les citoyens fut donc le résultat d'une lutte longue et difficile. Il est exclu que cet acquis soit remis en cause. Que des règles soient établies afin d'éviter les abus est nécessaire. Par contre, interdire certains chemins publics aux piétons constitue une atteinte à la liberté de circulation et ne rencontre pas l'objectif de conservation de la nature. Car pour respecter un environnement, il faut le connaître et l'apprécier. Les mouvements de

jeunesse, les cueilleurs, les sportifs, les promeneurs, etc, aiment se promener dans les bois pour le sentiment de liberté et d'authenticité que cela leur procure. Nombre d'entre eux respectent cet environnement à sa juste valeur.

La forêt doit donc rester accessible au plus grand nombre dans le respect de règles dont l'objectif doit être de pérenniser ce patrimoine extraordinaire et non de privilégier une catégorie de citoyens.

La présence d'espaces naturels diversifiés et de grande qualité, souvent à proximité des villes, a fait du monde rural un lieu de découverte, de pratique sportive et de détente pour les citoyens aussi. Il représente également un patrimoine à défendre : terroir, caractère et culture propres à chaque village.

Nos campagnes, nos villages offrent un cadre de vie agréable. On y trouve nature, espace, tranquillité. La preuve en est que, de plus en plus de personnes choisissent de s'y installer.

La société rurale séduit quant à elle par son côté humain. On lui prête des valeurs de respect des traditions, d'authenticité, de solidarité qui se perdent dans les centres urbains.

2. DÉFIS À RENCONTRER

1. Pour un meilleur accès aux services :

➤ Enseignement :

Les écoles rurales sont souvent synonymes de lien social pour les petites entités. Elles rassemblent la population et animent le village par l'organisation de diverses activités. Ainsi contribuent-elles à éviter le phénomène de villages-dortoirs. En effet, lorsque le village possède une école et qu'un service de garderie est assuré en dehors des heures scolaires, les parents sont plus enclins à inscrire leurs enfants à proximité de leur domicile même s'ils travaillent dans un centre urbain plus ou moins éloigné.

L'histoire de l'école est liée à celle du village et de ses habitants. Les établissements scolaires permettent donc le renouvellement et le maintien du tissu social.

Les caractéristiques des écoles rurales sont principalement leur isolement, leur faible nombre d'élèves et, de ce fait, des coûts de fonctionnement plus élevés. Le directeur et les enseignants doivent s'adapter à des situations propres à ces établissements : classes multiples, moyens limités, investissement personnel important dans la vie extra-scolaire, etc.

Ces écoles sont pourtant soumises au même régime que tout autre au sein de la Communauté française. Etant donné la diversité de situation d'un établissement scolaire, rural ou pas, à l'autre, il semble difficile de faire autrement, le cas par cas étant exclu.

Nous proposons que les spécificités des écoles rurales soient mieux prises en compte au niveau normatif. Les décisions en la matière doivent tenir compte des différences objectives des écoles en zones rurales par rapport aux autres.

Ainsi en matière d'infrastructures et d'encadrement, les normes existantes devraient être plus flexibles dans le cas des écoles de village. Face aux difficultés éprouvées par les directeurs et instituteurs, des aménagements voire des incitants pourraient être proposés.

Enfin, en règle générale, le MR est partisan d'une collaboration accrue entre les réseaux notamment pour une mise en commun des moyens. Cela se révèle particulièrement utile dans le cas des écoles rurales.

- ☞ Libérer du temps pour le directeur afin qu'il puisse remplir ses tâches administratives ;
- ☞ Prévoir des incitants pour attirer et garder les enseignants en zone rurale ;
- ☞ Adapter les normes d'encadrement ;
- ☞ Créer des synergies entre les réseaux pour la mise en commun des moyens et infrastructures notamment en zone rurale ;
- ☞ Trouver des incitants pour l'achat ou la location de Kots dans les universités par les entités rurales.

➤ Soins de santé :

Une offre diversifiée et de qualité est primordiale pour le service à la population mais aussi pour maintenir l'attractivité du secteur de la santé dans les zones rurales et prévenir une éventuelle pénurie de professionnels.

La politique de santé telle qu'elle est menée actuellement ne prend pas suffisamment en compte les spécificités du monde rural.

Les normes hospitalières actuelles, notamment en matière d'accès à certains programmes de soins, s'appuient de plus en plus sur des exigences quantitatives (minima de prestations médicales ou chirurgicales exigés pour obtenir l'agrément) et tendent par ailleurs vers un regroupement des activités hospitalières (interdiction d'exploiter des fonctions et services hospitaliers sur plusieurs sites d'un hôpital fusionné). Ces normes sont dès lors très défavorables aux régions rurales.

Cette politique peut entraîner de graves répercussions en termes de santé publique : ainsi, plusieurs Service Mobile d'Urgence (les «SMUR»), qui assurent le départ des ambulances travaillant dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente (le «100») devront vraisemblablement fermer. Pour le Mouvement Réformateur ; les services d'urgence doivent être assurés dans des délais acceptables compte tenu de la spécificité du territoire desservi et leur organisation s'accompagner d'une réflexion plus globale sur la mobilité (SMUR, hélicoptage).

Cela justifie une modification des règles normatives, en vue de prendre en considération ce caractère de ruralité. Ainsi, et à titre d'exemple, il devrait être possible de créer (ou de maintenir sur les sites d'hôpitaux désaffectés) des antennes de soins de proximité (notamment en matière d'urgence).

De telles mesures exigeront également l'introduction, dans le système législatif de financement hospitalier, d'un critère de ruralité (ou de densité de population).

Replacer le patient au cœur d'un système de soins de qualité, recentrer le débat sur les acteurs (médecins, infirmières, patients) plutôt que sur les structures et les équipements, améliorer sans cesse la qualité des soins et humaniser la prise en charge des patients : ce sont là les

options retenues par le Mouvement Réformateur pour définir sa politique hospitalière. Mais l'accueil hospitalier engendre des coûts importants. En la matière, le MR se réjouit des marges budgétaires dégagées par le Gouvernement wallon pour aider les hôpitaux publics en déficit ces dernières années.

La question des soins palliatifs en milieu hospitalier doit aussi être traitée de manière différenciée pour les habitants de zones rurales. Cela demande, en effet, des adaptations très lourdes et peut poser des problèmes de mobilité pour les familles. C'est pourquoi il faut généraliser la formation des médecins aux soins palliatifs à domicile. Le MR se réjouit que le Gouvernement fédéral ait pris des mesures pour améliorer la prise en charge des soins palliatifs à domicile.

Le MR souhaite encourager le développement des soins à domicile tant par le secteur public que par les prestataires de soins indépendants.

En ce qui concerne plus spécifiquement les Seniors, le MR veut garantir une meilleure prise en considération de leurs attentes et de leurs besoins.

Le problème est que, dans le cas du choix d'un hébergement en institution, l'offre de maisons de repos est souvent mal répartie sur le territoire rural. D'autre part, lorsque la solution de la maison de repos n'est pas souhaitée, la personne âgée doit pouvoir avoir facilement accès à des structures alternatives. Les services de soins à domicile doivent être prioritairement encouragés.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">☞ Adapter les normes de santé pour les zones à faible densité de population ;☞ Développer des services d'urgence de proximité plus nombreux ;☞ Coordonner la politique en matière de maintien de personnes à domicile. |
|--|

➤ **NTIC :**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent un outil non négligeable dans le développement du monde rural. Elles offrent en effet l'accès à toute une série de services et informations rapide, efficace et de proximité.

L'éloignement géographique ne constitue plus un obstacle à la communication. Les services offerts par les NTIC sont de plus en plus nombreux et continuent de se développer et les nouvelles technologies sont en train de devenir incontournables en matière de formation tant scolaire que professionnelle.

Mais un des inconvénients majeurs des NTIC est leur accessibilité à la population. Il faut éviter que l'évolution de la société de la connaissance se pose en facteur de dualisation de la société entre ceux qui ont accès à la technologie et les autres. Au niveau des zones rurales, cela s'assortit du risque d'un sentiment de plus grand isolement encore.

Tout le monde ne disposant pas d'un ordinateur ou de la connaissance suffisante en matière informatique, il faut également permettre l'accès en pratique à tous.

Certaines communes, majoritairement rurales d'ailleurs, ont développé des projets en ce sens. Des bornes Internet sont, par exemple, mises à disposition des citoyens dans les locaux de l'administration. Mais certaines initiatives vont plus loin et c'est dans cette voie que s'inscrit

le MR. Il s'agit de mettre à la disposition de la population un *espace citoyen* de proximité comprenant quelques ordinateurs connectés à Internet mais aussi et surtout du personnel compétent pour accompagner ou initier les personnes à l'usage de l'outil informatique.

L'accès aux NTIC passe avant tout par un support technique adéquat pour véhiculer l'information.

Le problème est évidemment le coût de cette technologie. Par exemple, pour les zones rurales, l'installation de bornes intermédiaires pour l'accès ADSL est onéreux et risque d'être à la charge de la collectivité locale entraînant une distorsion de traitement entre les ruraux et les citadins, les premiers payant plus cher que les seconds pour un même service.

Enfin, il ne faut pas négliger l'influence de l'accès à la technologie à haut-débit et ses applications pour le développement économique. Les zones rurales étant éloignées des pôles universitaires, ces connexions sont indispensables pour se développer. Par ailleurs, elles permettraient également de favoriser le travail à domicile.

- ☞ Assurer un accès optimal aux nouvelles technologies telles que l'ADSL, le haut-débit, etc. ;
- ☞ Mettre cette technologie à la portée des citoyens ruraux via des guichets Internet.

➤ **Services de base :**

L'avenir de la ruralité en Wallonie dépend, pour une bonne part, du statut que lui conféreront les pouvoirs publics mais également l'ensemble des citoyens qu'ils vivent à la ville ou à la campagne.

Il est important d'adapter les modes d'intervention aux spécificités rurales. Les ruraux sont souvent minorisés dans les processus décisionnels. Les politiques sont souvent réfléchies à un niveau qui méconnaît l'essence même des territoires ruraux. Il convient de trouver des lieux de concertation intermédiaires entre l'Etat, la Région et la commune afin que les décisions prises correspondent à la réalité vécue sur le terrain par les villages.

La politique de développement rural menée par l'Union européenne permet déjà d'appréhender ces territoires de manière spécifique.

Mais généralement le dispositif administratif empêche les petites communes de profiter des dispositifs d'aides car elles sont souvent confrontées aux problèmes de compétences et de la surcharge de travail au sein des administrations communales.

De nombreuses communes rurales connaissent un nombre croissant de fermetures de bureaux de poste, de points de contacts clientèle Belgacom, etc. pour des raisons de coûts trop élevés au regard du faible nombre d'opérations annuelles.

En augmentant leur capacité de mobilité, la plupart des ruraux se sont d'ailleurs affranchis de contraintes de proximité liées aux commerces et aux services. Il existe néanmoins une série de services de base qui doivent être rendu partout, à tous les citoyens et pour un coût identique. Si Internet permet déjà de régler un certain nombre de formalités, il est indispensable d'offrir

un service minimum aux personnes non motorisées et peu portées sur les nouvelles technologies.

Une solution serait de constituer des guichets uniques ou des centres de services communs regroupant à la fois les points contacts communaux, les contacts avec les entreprises publiques telles que la Poste, la Banque de la Poste ou Belgacom ainsi que d'autres activités de proximité telles que les banques privées, les petits commerces, les stations-services, etc. Des permanences mobiles pourraient être organisées pour les villages les plus éloignés et les moins peuplés. Il convient dès lors d'envisager la coopération entre les différents services publics dans une logique de réduction des coûts.

Par ailleurs, ces services sont rendus à différents publics des zones rurales : tant aux particuliers qu'aux entreprises. Le choix de ces dernières de s'installer ou de rester en zones rurales peut être motivé par l'offre de service.

- ☞ Doter les citoyens du monde rural d'un service universel ;
- ☞ Favoriser les centres de services communs qui offriraient aux populations rurales, grâce à la polyvalence des services, un maximum de proximité et d'accessibilité à ces services délocalisés dans une logique de réduction des coûts ;
- ☞ Favoriser l'accès (via des bornes Internet) et encourager l'utilisation des nouvelles technologies pour les opérations bancaires, les commandes de documents administratifs, etc.

➤ **Loisirs :**

En zones rurales, il n'est pas toujours facile de se déplacer en dehors des heures de pointes. Il faut donc des structures de proximité. Mais il n'est pas toujours rentable d'envisager la création de centres sportifs ou l'installation de clubs dans chaque commune rurale.

Les manifestations culturelles ne doivent pas être l'apanage des grandes villes. Le Mouvement Réformateur souhaite que les zones rurales puissent également accéder et développer des activités culturelles à leur échelle. Mais elles souffrent particulièrement des problèmes de financement par la Communauté française en la matière.

Les provinces et les communes doivent donc suppléer, ce qui entraîne des charges de plus en plus lourdes. Cela pose un problème d'autant plus aigu lorsqu'elles comptent peu de population.

C'est pourquoi, nous encourageons la création de synergies entre communes peu éloignées pour la mise en commun d'infrastructures et de moyens en vue de la concrétisation de projets culturels ou sportifs.

Par ailleurs, le MR prône la possibilité pour des groupements locaux tels que les organisations culturelles, les mouvements de jeunesse, les clubs de sport, etc. d'accéder aux bâtiments et terrains publics lorsque ceux-ci sont inoccupés.

Il existe, en effet, un grand nombre d'infrastructures notamment dans les bâtiments scolaires qui trop souvent ne sont pas accessibles à la population locale.

Le MR propose la création de synergies, de partenariats entre les différents niveaux de pouvoir et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires en vue d'améliorer l'accessibilité de leurs locaux après les cours, en soirée et le week-end.

Enfin, le Mouvement Réformateur estime qu'il faudrait explorer un nouveau concept. En effet, le partage des compétences entre la commune, la Communauté et la Région ainsi que la lourdeur administrative et le manque de moyens empêchent souvent la concrétisation de projets au niveau local. La création d'une *Maison de village* polyvalente et mise à la disposition de tous et qui rencontrerait les besoins tant culturels que touristiques, économiques et sportifs, etc. est à encourager.

- ☞ Favoriser les initiatives de maintien de la cohésion du tissu social ;
- ☞ Assurer l'accès aux infrastructures existantes pour les activités culturelles et de loisirs quelle que soit l'autorité publique qui en est propriétaire ;
- ☞ Créer des synergies entre communes pour la mise en commun des moyens et infrastructures ;
- ☞ Développer les expériences de *Maison de village*.

2. Pour un redéploiement économique ciblé :

➤ Activités de base : agriculture-forêt-horticulture :

La Région wallonne connaît une forte décroissance globale de l'emploi agricole. Les agriculteurs sont aujourd'hui minoritaires dans la société rurale.

Les modèles agricoles wallons et européens doivent être promus afin de permettre à cette activité de prospérer et de se diversifier. Mais il convient également d'encourager la création d'activité et donc d'emploi dans d'autres secteurs socioprofessionnels.

Quant à la transformation du bois et aux secteurs en amont, c'est le fait de petites et moyennes entreprises (PME). Si l'activité économique induite est moins spectaculaire que pour les grandes industries, elle n'en est pas moins réelle et importante.

La spécialisation dans le domaine agro-alimentaire et du bois, secteurs pour lesquels la plupart des territoires ruraux disposent de la matière première et d'un savoir-faire qui permettraient de maîtriser l'aval du processus de production. Il conviendrait également d'étudier l'opportunité de créer une chaîne de valeur ajoutée en encourageant l'investissement dans le secteur des machines agricoles et forestières.

En outre, il est essentiel en milieu rural de valoriser toutes les opportunités de diversification économique en promouvant la création de petites entreprises de production ou de services, en organisant le tourisme rural, en redéployant d'anciennes synergies entre l'agriculture et la forêt, en exploitant mieux les ressources naturelles telles que l'eau, le bois, le sous-sol et, pour autant que cela ait un sens et repose sur des fondements économiques sérieux, en favorisant une agriculture alternative axée sur la production de biomasse ou de bio-énergie.

➤ TPE-PME- artisanat (emplois de proximité)

Les petites entreprises rurales jouent un rôle fondamental dans l'activité économique des territoires ruraux.

Le développement d'une activité économique rentable en milieu rural est avant tout tributaire des équipements publics existants : réseau routier et accès aisé aux grands axes, téléphonie fixe et mobile performante, accès à Internet à haut débit sans coûts supplémentaires, etc.

De la création d'emplois dépend le maintien d'une population active en milieu rural. C'est pourquoi il est important de soutenir l'activité économique, notamment celle des PME, des artisans et des commerçants, et surtout attirer de nouvelles entreprises. Pour favoriser le développement des PME/TPE en milieu rural, il faut rechercher des débouchés ou activités à haute valeur ajoutée. Les régions rurales sont appelées à se recentrer sur des activités de développement endogène ou des activités liées aux caractéristiques propres de la région. Il convient d'exploiter la situation géographique centrale de la Wallonie par rapports à de nombreux centres d'activités.

Malheureusement, l'absence de pôle universitaire, de centre d'excellence en zone rurale représente un handicap à l'innovation au sein des entreprises et crée des difficultés en matière de recrutement de main d'œuvre hautement qualifiée.

Il faut aussi leur offrir des espaces utiles. A l'initiative de Michel FORET, ancien Ministre wallon de l'Environnement, 33 nouvelles zones viennent d'être inscrites au plan de secteur. On doit s'en réjouir, mais il convient de poursuivre la démarche. Il convient d'entamer une réflexion sur la création de zones d'activité ou zoning de proximité comme nouvel outil de développement des régions rurales.

Il est important de favoriser la formation dans les milieux ruraux, particulièrement la formation continue en entreprise encouragée par le MR via l'action de Pierre HAZETTE.

Il convient d'encourager les initiatives et partenariats ainsi que de simplifier les procédures pour développer l'activité économique des territoires ruraux. Un accompagnement au lancement de toute nouvelle activité doit également être envisagé afin d'encadrer ces initiatives qui s'inscrivent dans un cadre particulier.

Etant donné la pénurie de structures d'accueil en zones rurales tant au niveau des garderies et crèches pour enfants que pour les Seniors, il convient d'envisager des solutions alternatives. Le MR souhaite notamment développer le télé-travail. Il s'agit de donner la possibilité et les moyens aux personnes qui le souhaitent de travailler à domicile afin de pouvoir s'occuper d'un proche.

Le MR s'engage à adopter toute mesure utile qui conduit à un renforcement de l'activité de ce mode d'organisation alternatif du travail, sans pour autant vouloir le rendre obligatoire.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">☞ Affecter un certain % du territoire à l'activité économique ;☞ Prévoir des incitants et des mesures d'accompagnement pour l'installation de nouvelles entreprises en zones rurales ;☞ Développer les possibilités de travail à domicile. |
|--|

➤ **Tourisme :**

Les espaces ruraux sont riches d'un patrimoine matériel et immatériel divers et de qualité : patrimoine naturel, culturel, architectural, des paysages, des produits locaux, du terroir, etc. Préserver, valoriser et promouvoir ces richesses concourt au développement économique des territoires ruraux.

La découverte des territoires ruraux et de leurs richesses plaît pour des raisons de proximité, de détente, d'offre diversifiée et d'alternative. Le tourisme à développer doit idéalement être intégré et respectueux des hommes, des espaces, de la faune et de la flore.

Le tourisme rural est caractérisé par une grande hétérogénéité mais aussi une grande dispersion des acteurs qui y participent. Cet éparpillement ne permet d'ailleurs pas toujours d'en mesurer l'impact sur le monde rural. Il convient dès lors de multiplier les synergies entre les différents acteurs du tourisme rural.

Globalement, il permet une sensibilisation au patrimoine naturel, la rénovation et la sauvegarde du patrimoine bâti, une diversification agricole réelle, le maintien d'activités dans les villages. En outre, il fait la fierté de nombreux ruraux.

L'hébergement touristique en Wallonie se porte bien. Mais s'il constitue toujours la base indispensable de l'activité touristique, il est également indispensable d'offrir une restauration typique, des activités de loisirs et surtout des services de qualité pour répondre à la demande des gens.

Il est cependant important de canaliser le développement du tourisme rural pour en éviter les effets pervers. En effet, à côté d'activités traditionnelles est apparue ces dernières années une offre plus originale : droppings en hélicoptère, descentes en canoë-kayaks, parcours d'aventure, circuits 4X4, randonnées en quads, parcours paint-ball, descentes de grottes, jeux de nuit sophistiqués, etc.... Ces activités mal maîtrisées peuvent empiéter sur l'environnement et la quiétude des habitants.

- ☞ Promouvoir le patrimoine naturel et culturel wallon ;
- ☞ Créer des synergies entre les différents acteurs pour le développement d'activités récréatives et touristiques.

➤ **Energies renouvelables :**

La dépendance énergétique de la Wallonie est très forte. Cela signifie que notre région est grandement tributaire des importations et donc soumise aux avatars des marchés internationaux des combustibles.

Pour infléchir cette tendance, mais également dans un souci de respect de l'environnement et de redéploiement économique, les énergies renouvelables sont une voie de développement porteuse pour la Wallonie. La cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur) est également une piste d'avenir importante. Parmi les énergies renouvelables, on retrouve notamment l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, le bois-énergie, la biométhanisation et les biocarburants.

Actuellement en Wallonie, seulement 2 % environ des besoins énergétiques sont satisfaits grâce aux énergies renouvelables, principalement à travers l'utilisation de bois comme combustible et par l'exploitation des cours d'eau. Or, le potentiel de déploiement de ces

filières est important et, avec une politique d'incitation forte, il paraît réaliste de table sur une augmentation de cette contribution à concurrence d'environ 8 % à l'horizon 2010.

Pour atteindre cet objectif, la mobilisation de nombreux acteurs est nécessaire : les autorités politiques, les acteurs énergétiques actuels mais également de nouveaux opérateurs pour développer ces filières, ainsi que la communauté rurale dans son ensemble. Les autorités wallonnes devront poursuivre mais également améliorer et renforcer leurs politiques de soutien. Les principaux potentiels de développement wallons en matière d'énergies renouvelables sont : l'éolien, les déchets forestiers, les cultures énergétiques et la biométhanisation.

Les avantages de la cogénération et des énergies renouvelables sont indéniables en terme environnementaux : plus grande autonomie énergétique, bilan favorable en ce qui concerne les gaz à effet de serre. Mais également d'un point de vue économique : création d'emplois et de compétences. De petites ou grandes entreprises actives en la matière pourraient être attirées par la position géographique stratégique de la Région Wallonne ainsi que par l'espace qu'elle offre à proximité des centres urbains. Ces éventuels développements se devront d'être en phase avec les autres préoccupations des communautés rurales.

☞ Développer les énergies renouvelables et la cogénération dans un souci de meilleure autonomie énergétique, de redéploiement économique et d'environnement.
--

3. Vers des relations plus harmonieuses :

➤ Ville-campagne :

Les relations ville-campagne ou plutôt urbain-rural sont souvent définies en termes d'opposition, de rivalité.

Les territoires ruraux se sentent souvent laissés-pour-compte par rapport aux zones urbaines. Les services, les investissements y sont moindres. Il existe une politique des villes alors que peu de cas semble être fait des villages ruraux. Or le développement des villes est primordial pour le monde rural qui doit prendre appui sur celles-ci. La dynamique du monde rural dépend aussi de la santé socio-économique des territoires tous proches. Particulièrement dans le cadre de la valorisation de sa position stratégique à proximité de centres d'activités urbains.

Par ailleurs, il existe une politique de développement rural ayant pour vocation de mettre en exergue et de préserver les spécificités du monde rural.

En outre, la ruralité a évolué et évolue encore. S'il est important de préserver ses caractéristiques propres, la dualité urbain-rural s'est atténuée. La mobilité a déjà fortement réduit la coupure traditionnelle entre la ville et la campagne.

Enfin, Charles MICHEL a veillé, tout au long de la précédente législature à instaurer un financement plus équitable des communes réduisant, notamment dans le cadre de son Plan TONUS, la discrimination entre les grandes villes et les plus petites entités.

Pour aller plus loin, le MR s'attellera à la révision des critères de dotation du Fonds des communes pour une répartition plus juste et plus cohérente.

➤ Vie économique-vie résidentielle :

Le milieu rural wallon est confronté au problème de concilier les trois fonctions : résidence, loisirs/culture et production économique. Le Mouvement Réformateur propose d'initier la rédaction d'une *Charte de la ruralité*. Il s'agirait d'une déclaration de principe non contraignante issue d'une large consultation populaire que les différents acteurs du monde rural seraient invités à signer. La Charte énoncerait une série de principes, de priorités et d'objectifs inhérents à la vie en zone rurale.

On voit apparaître des conflits d'usage de cet espace entre les agriculteurs et les autres ruraux. La perception et le mode d'utilisation de l'espace rural ne sont plus uniques et cela demande la mise en place d'un *modus vivendi* qui prenne en compte les attentes légitimes des différents habitants des zones rurales.

Les « non-agriculteurs » méconnaissent malheureusement souvent l'apport de l'activité agricole à l'espace rural au sens large. C'est pourquoi il est important de valoriser les actions notamment environnementales du monde agricole auprès du grand public et de favoriser le dialogue.

Il conviendrait d'insérer les principes d'une cohabitation harmonieuse entre ruraux et autres dans la *Charte de la ruralité*.

- ☞ Multiplier les occasions de rencontre entre les différents habitants et usagers de l'espace rural ;
- ☞ Instaurer une *Charte de la ruralité*.

➤ Accueil des enfants et des personnes âgées :

- Accueil de la petite enfance :

Le problème se pose de la même façon pour tous les ménages qui travaillent. Il existe différents types d'accueil pour les jeunes enfants de 0 à 12 ans. En zones rurales, l'offre varie selon la dispersion des habitants sur le territoire, certaines provinces et certaines agglomérations de communes sont mieux pourvues que d'autres.

On assiste à une diminution des traditionnels mécanismes de solidarité dans certains villages. Cela est dû à l'arrivée de néo-ruraux qui n'entrent pas dans le même schéma de vie en communauté rurale et aussi à une plus grande mobilité de la population.

Le faible nombre de locaux disponibles pour l'accueil extra-scolaire explique aussi en partie le problème de pénurie d'encadrement pour les enfants.

Le MR a déjà eu l'occasion de proposer et insiste sur la création de *maisons ouvertes aux différentes générations*. Il s'agit de rassembler en un même lieu les habitants d'une même localité et plus spécialement, les jeunes enfants et les personnes âgées. Ce genre d'initiative a l'énorme avantage de réactiver la solidarité en créant des liens entre ces personnes.

- ☞ Encourager toutes les initiatives d'accueil extra-scolaire ;
- ☞ Favoriser la solidarité intergénérationnelle.

➤ **Mobilité :**

Il y a, plus qu'ailleurs, une obligation de mobilité pour toute activité et les distances à parcourir sont souvent importantes (écoles, commerces, services publics, etc.). Les transports en commun ne desservent pas toujours l'entièreté du territoire et leurs services ne satisfont souvent pas tous les habitants.

Force est de constater que le service assuré par les transports en commun est souvent inadapté:

- horaires en fonction des heures scolaires ;
- pas de services en soirée ou la nuit ;
- pas de communication directe entre deux localités plus ou moins éloignées ;
- peu ou pas de correspondances entre les moyens de transports ;
- infrastructures d'attente des moyens de transports peu sécurisées et peu confortables.

Il y a une discrimination entre les milieux ruraux et urbains au niveau des investissements dans les infrastructures.

Or selon une étude du CREMOR (Centre de recherche en mobilité régionale), les habitudes de mobilité des ruraux deviennent de plus en plus similaires à celles des urbains et péri-urbains. Les premiers en parcourant 53 kilomètres par jour passent d'ailleurs plus de temps sur les routes que les autres. Cela est particulièrement vrai pour le transport scolaire.

Il faut veiller à assurer un service efficace et rapide aux heures de pointe mais également à desservir le plus grand nombre de localités et de personnes.

En province du Luxembourg, les TEC couvrent 44 communes avec 200 bus parcourant près de 9 millions de kilomètres sur 91 lignes et plus de 5000 arrêts. Une étude sur l'utilisation des transports en communs par la population a conduit à la mise en place d'un service plus adapté aux besoins des clients. Ainsi un projet pilote appelé TELBUS a vu le jour. Il s'agit d'un service de desserte à la demande avec des prises en charge à des endroits fixes. Un tarif unique est appliqué pour la traversée des différentes zones étant donné la spécificité du territoire de la province.

Ces initiatives doivent être encouragées. Les nouvelles technologies peuvent apporter une aide précieuse dans la gestion des lignes activées à la demande via la création d'un guichet virtuel unique de récolte et de diffusion de l'information.

Ce système de bus à la demande doit être complémentaire d'un service rapide et efficace reliant les centres importants aux heures de pointe.

Il convient de développer en parallèle d'autres services de transports collectifs de proximité. Ainsi existe-t-il des initiatives de taxi social dans certaines communes. Il permet à toute personne habitant sur le territoire de la commune concernée et qui, faute de moyen de transport, rencontre des difficultés réelles de déplacement pour différentes obligations de la vie quotidienne : se rendre chez le médecin, accomplir des démarches auprès de l'administration ou faire ses courses, etc.

Mais ces services sont souvent organisés par les CPAS. Ils demeurent ainsi réservés aux personnes âgées ou à faible revenu et sont uniquement accessibles pendant les heures de bureau. Il faudrait pouvoir étendre l'offre du taxi social à une population plus large et suivant des horaires plus souples.

En outre, des déplacements devraient être assurés dans le cadre d'activités socio-culturelles ou de loisirs en dehors de la commune (ex : Bus des sports).

Il faut veiller à ce que les différentes initiatives publiques développées soient complémentaires et non concurrentielles.

Un système de covoiturage encadré pourrait également être mis en place dans les entités rurales. Pour résoudre les problèmes de mobilité des personnes ne disposant pas d'un véhicule, le système de *car-sharing* devrait être encouragé et adapté aux zones rurales.

Au niveau des chemins de fer, le Mouvement Réformateur préconise la meilleure desserte possible. Les carences devant être comblées par les autres modes de transports.

Par ailleurs, il convient d'aménager des parkings autour des gares afin d'inciter la population à y laisser sa voiture.

Enfin, il faut veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'offre notamment au niveau des horaires.

Offrir une meilleure mobilité aux ruraux permettra de diminuer les coûts tant pour l'utilisateur qu'en matière d'environnement et contribuera à désengorger les centres urbains vers lesquels se rendent la plupart des ruraux aux heures de pointe.

Par ailleurs, il est important de mener une politique réfléchie en matière de voiries pour un accès optimal aux grands axes routiers.

- ☞ Généraliser les initiatives, tant publiques que privées, de *taxi social* et de *bus à la demande* ;
- ☞ Encourager le covoiturage et le *car-sharing* ;
- ☞ Soutenir les initiatives du monde associatif local en matière de mobilité ;
- ☞ Utiliser les nouvelles technologies dans le cadre de la gestion de ces modes de transport ;
- ☞ Prévoir des transports spécifiques pour certaines activités (« bus des sports », bus scolaire, etc.).

4. Equilibre entre l'espace de vie et l'espace « naturel » :

➤ Des ressources naturelles préservées :

La ruralité, c'est, entre autres, une qualité de vie dans un environnement sain et préservé.

La politique environnementale de la Wallonie, pilotée par le MR au cours de la dernière législature a connu des avancées considérables. Après d'importants retards accumulés au cours des législatures précédentes, notre Région a maintenant résorbé l'essentiel de son passif en matière de transposition du droit européen de l'environnement.

Le sol, l'air et l'eau, mais également la nature et le paysage sont des joyaux de la Wallonie rurale. Le MR a permis de nombreuses avancées dans ces matières et ce en pleine concertation avec les acteurs concernés, dans un souci de participation citoyenne.

Il faut préserver et restaurer ces ressources car ce sont aussi les bases du bien-être et du développement économique, et plus essentiellement, les bases de la vie nécessaires à l'épanouissement de la Wallonie rurale.

Afin d'assurer la protection de la faune et de la flore, l'Union européenne a pris deux directives qui imposent à chaque Etat membre de désigner les parties de son territoire qui méritent une attention particulière à cet égard.

En Wallonie, ce sont 213.000 hectares, soit 13% du territoire qui sont concernés.

Cette superficie n'est pas soustraite à l'activité humaine. Une activité économique reste donc possible tant qu'elle est en équilibre avec les intérêts environnementaux. Le MR se réjouit de cette avancée dans la protection de l'environnement.

Il faut néanmoins être conscient que cela limite considérablement les prérogatives traditionnelles liées au droit de propriété.

Il doit donc y avoir une juste indemnisation du propriétaire et de l'exploitant. Le décret mettant en œuvre Natura 2000 prévoit l'exonération du précompte immobilier et des droits de succession. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction mais le Mouvement Réformateur estime que l'intégralité du préjudice doit faire l'objet d'une indemnisation comme cela est le cas dans l'hypothèse d'une expropriation pour cause d'utilité publique.

Il convient dès lors de majorer en conséquence les crédits affectés à Natura 2000.

☞ Maintenir et améliorer la qualité de l'**environnement** dans un esprit d'**harmonie avec les développements économiques et sociaux** nécessaires à l'épanouissement de la Wallonie rurale.

➤ Un aménagement du territoire cohérent :

L'aménagement du territoire doit permettre à chacun de vivre dans des habitations accessibles et de qualité.

Il existe une demande forte à venir habiter « à la campagne ». Malheureusement la faiblesse de l'offre locative ne permet pas de répondre à la demande. En effet, ces dernières années, l'espace rural connaît un phénomène croissant de « résidentialisation ». En plus des ruraux de souche, de plus en plus de personnes choisissent de s'y installer. Cet exode urbain vers les campagnes a diverses conséquences. En plus de la diminution progressive de l'espace libre pour l'avenir, il peut parfois entraîner la dégradation des paysages et/ou la dénaturation de certains villages. Par ailleurs, certains habitants du cru se retrouvent évincés de leurs villages par des citadins disposant de plus gros moyens.

En outre, l'installation de ces nouveaux résidents implique une série de coûts supplémentaires pour la commune notamment en matière de raccordement aux infrastructures qui sont supportés par les particuliers et/ou les pouvoirs publics.

Enfin, le danger est grand de ne favoriser que les populations qui ont un pouvoir d'achat élevé au détriment des ruraux de souche ou de ménages disposant de moins de moyens. Pour ces derniers, on pourrait envisager un système combinant la location avec l'achat à terme.

Quelques initiatives de logements intergénérationnels ont vu le jour et engrangent des résultats encourageants. Il s'agit de logements regroupant donc des personnes ou des ménages de générations différentes se rendant des services mutuels en fonction de leurs disponibilités et moyens. Cela permet de résoudre une série de problèmes au niveau social ou de mobilité, par exemple.

En matière de construction et d'aménagement des bâtiments, il y a une absence de cohérence au niveau des règlements. Le MR propose d'utiliser prioritairement les bâtiments existants pour créer des logements.

Le phénomène d'habitation permanente dans les campings et infrastructures touristiques constitue une autre problématique. Pour éviter de nouvelles domiciliations dans ce domaine, il faut avant tout œuvrer sur l'offre de logement sociaux tant dans les milieux ruraux qu'en ville afin d'éviter l'exode de population vers les zones rurales. Par ailleurs, il convient de prévoir l'accompagnement social des personnes en difficulté.

L'aménagement du territoire concerne aussi d'autres utilisateurs que les seuls résidents du monde rural. Le nouveau Permis d'Environnement, le nouveau Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (le CWATUP), l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés, la planification de nouvelles zones d'activités économiques sont autant d'avancées significatives menées par le MR au cours de la dernière législature.

Dans les zones rurales wallonnes, le territoire est une ressource rare qu'il convient de gérer efficacement et harmonieusement, de manière à rencontrer les attentes de ses divers utilisateurs.

La planification territoriale en Wallonie doit encore évoluer à l'avenir de manière à permettre un déploiement des activités (agriculture, transports, économie, loisirs) dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie (logement, paysage, ressources naturelles). Pour ce faire, plusieurs outils sont à créer, à améliorer ou à harmoniser.

On peut notamment citer : les plans de secteur, la « Charte de la ruralité », la gestion des permis et autorisations, Natura 2000, les parcs naturels, le Schéma de développement de l'Espace Rural, les Schémas de Structure communaux. L'ensemble de ces outils doit être coordonné dans le cadre d'un plan stratégique de développement territorial qui ne néglige pas la dimension européenne. Celui-ci devra mobiliser l'ensemble des partenaires et de la société, autant lors de sa genèse que de sa mise en œuvre, de manière à devenir une véritable référence concrète pour tous.

- ☞ Etablir et mettre en œuvre un véritable **plan stratégique et opérationnel de développement territorial** avec la participation de tous.
- ☞ Encourager une gestion cohérente par les pouvoirs locaux du développement urbanistique en tenant compte des structures des villages, en utilisant prioritairement les bâtiments existants pour la création de logement et en adaptant les surfaces constructibles aux réels besoins de logement ;
- ☞ Favoriser l'accès à un logement de qualité à un prix maîtrisé.